

VD_GERICHTE ZQ13.054316 vom 5. Juni 2014

VD Tribunal cantonal, 2014-06-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZQ13.054316

FR: VD_GERICHTE ZQ13.054316 du 5 juin 2014

IT: VD_GERICHTE ZQ13.054316 del 5 giugno 2014

Erwägungen

E. 8

La recourante reproche enfin à l'intimée d'avoir fait preuve de formalisme excessif. L'interdiction du formalisme excessif est déduite de l'art. 29 Cst. Le formalisme excessif consiste, pour un organe d'exécution, à refuser d'entrer en matière sur une requête ou une opposition en raison de l'application abusive d'une règle de forme (ATF 128 II 139 consid. 2a). Toutefois, faire respecter un délai de droit matériel (ex : ceux de l'art. 20 al. 3 LACI et 47 al. 1 LACI) ne contrevient pas à l'interdiction du formalisme excessif (Boris Rubin, op. cit, p. 54 no 67 ad art. 1 et p. 43 no 34 ad art. 1). C'est par conséquent à juste titre que la Caisse a vérifié si la recourante avait respecté le délai de l'art. 47 al. 1 LACI pour exercer son droit à l'indemnité, sans qu'il puisse valablement lui être reproché d'avoir fait preuve de formalisme excessif.

E. 9

Le dossier étant suffisamment complet pour permettre à la Cour de céans de statuer en pleine connaissance de cause sur le présent litige, il n'y a pas lieu de donner suite aux mesures d'instruction complémentaires requises par la recourante (à savoir l'audition de W. _____ et C. _____ en qualité de témoins). En effet, de telles mesures d'instruction ne seraient pas de nature à modifier les considérations qui précèdent (appréciation anticipée des preuves ; cf. ATF 122 II 464 consid. 4a, TF 8C_764/2009 du 12 octobre 2009 consid. 3.2, TF 9C_440/2008 du 5

- 19 - août 2008), puisque les faits pertinents ont pu être constatés à satisfaction de droit.

E. 10

Il résulte de ce qui précède que le recours, mal fondé, doit être rejeté et la décision attaquée confirmée. Il n'y a pas lieu de percevoir de frais judiciaires, la procédure étant gratuite (art. 61 let. a LPG), ni d'allouer de dépens, dès lors que la recourante n'était pas représentée et n'a pas eu gain de cause (art. 61 let. g LPG).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.